

La Sidra

DE LA SEMAINE



BETH LOUBAVITCH
ILE-DE-FRANCE

CHELA'H

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Cette Paracha évoque l'épisode des douze explorateurs envoyés par Moché en Israël. Dix d'entre eux, à l'exception de Calev et Yochoua, font un compte-rendu qui décourage les Juifs de conquérir la terre. D.ieu décrète alors que le peuple restera encore quarante ans dans le désert et que ce sera la génération suivante qui entrera en Israël.

Des lois pour les offrandes ainsi que la Mitsva de la 'Halla sont détaillées.

Un homme est mis à mort pour avoir publiquement profané le Chabbat.

Enfin la Mitsva des Tsitsit est donnée par D.ieu afin que nous nous souvenions d'accomplir Ses commandements.

Dans la quête d'une leçon concrète de notre Paracha Chela'h, commençons par observer son titre : Chela'h. Le sens littéral de ce terme est « envoi » : D.ieu enjoint Moché d'envoyer des explorateurs pour inspecter la Terre d'Israël.

Cependant, une question se soulève immédiatement : quel enseignement positif peut-on tirer de ce commandement quand on découvre les effets désastreux qu'il provoqua, non seulement pour les explorateurs eux-mêmes mais pour l'ensemble du Peuple juif ?

La question s'intensifie encore. Rachi interprète l'addition apparemment superflue du mot « Le'ha », « pour toi », « selon toi » (Chela'h Le'ha), comme impliquant que cette injonction n'était pas un commandement direct mais que la réponse était laissée ouverte « selon toi ». Autrement dit, Moché Rabbéno lui-même prit la décision d'envoyer ces hommes explorer le pays.

S'il en est ainsi, deux questions se soulèvent :

a) La Torah fait très attention à ne pas parler en termes irrespectueux de quelque créature que ce soit, même d'un animal impur. Dans ce cas, pourquoi la Torah nous informe-t-elle que Moché prit une décision si terrible ?

b) Comment la Torah peut-elle tirer une leçon éternelle d'une erreur de Moché Rabbéno ?

La gravité de ces questions nous conduit à la conclusion qu'envoyer les explorateurs était un acte positif (comme le mentionne Rachi « ils étaient dignes d'honneur à ce moment-là »). Mais parce qu'ils appartenaient à « une génération envahissante », ils retournèrent et inversèrent les intentions originelles de Moché.

Toutefois, cela n'est pas très clair. Quelle était l'intention de Moché en envoyant des explorateurs ? Il connaissait la promesse de D.ieu : « Je vous conduirai sur la terre », « une bonne et vaste terre, où coulent le lait et le miel. » Et quand bien même les espions seraient restés dignes de

[Suite en page 2](#)

Edito

Un temps pour vivre, un temps pour transmettre...

L'écho de la fête de Chavouot retentit encore dans l'âme de chacun, il résonne avec force dans notre esprit et notre cœur. Certes, au seul examen du calendrier, la célébration est passée mais, profondément, elle ne peut cesser de nous accompagner tant il est vrai qu'elle constitue le fondement même de ce que nous sommes : le peuple choisi pour réaliser la volonté de D.ieu dans ce monde et mener ainsi celui-ci à son accomplissement. Tout a donc bien commencé lors du premier Chavouot de l'histoire, lorsque D.ieu « descendit sur le mont Sinai » pour donner la Torah aux hommes. Les commentaires soulignent le rôle éminent tenu par les enfants dans la révélation. A la demande de D.ieu, ils furent les « garants » du Peuple juif et permirent ainsi que le nouveau temps de lumière commence : celui où l'action des hommes prend tout son sens, le temps de la Torah.

C'est dire que toute réflexion post-Chavouot ne peut que conduire à un souci renouvelé porté à l'enfant. Si cette fête est, d'une certaine façon, le début de l'éducation millénaire de tout notre peuple, elle doit être aussi le commencement de celle de nos enfants. Nous le savons tous : si le peuple juif a pu traverser l'histoire, en affronter les vicissitudes, connaître toutes les errances, la cruauté des temps et les illusions de bonheur, sans jamais oublier ce qu'il est, sa grande histoire et son long espoir, c'est à son attachement à ses enfants qu'il le doit. Et il ne s'agit pas d'une simple proximité théorique. Cet attachement s'exprime, jour après jour, dans les actes concrets de la vie. Il s'exprime dans la bénédiction que l'on fait répéter, dans la phrase de Torah que l'on enseigne, dans l'amour du judaïsme que l'on inspire et, sans doute, dans l'exemple que l'on donne.

Ce sont là des idées à toujours garder en tête, en particulier quand le temps des vacances approche. Voici, en effet, venir le moment privilégié où, la liberté reconquise, un espace se libère pour justement le consacrer aux enfants. Ceux-ci vont avoir la chance prodigieuse de vivre le judaïsme plutôt que de simplement l'apprendre. Il faut, à présent, savoir leur montrer qu'il existe un bonheur d'être juif, à nul autre pareil. Du temps pour soi et du temps pour les siens, pour soi et pour les autres, c'est le prodigieux cadeau qui nous est ainsi donné. Quand le soleil brille, laissons-le pénétrer notre cœur. L'éducation réussie est bien plus qu'un rêve. C'est l'appel de notre temps comme un prélude au temps de tous les bonheurs.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 21h 40
Sortie : 23h 04

Bordeaux 21.34
Deauville 21.51
Grenoble 21.10
Lille 21.46

Lyon 21.16
Marseille 21.04
Montpellier 21.11
Nancy 21.23
Nantes 21.48

Nice 20.58
Rouen 21.47
Strasbourg 21.17
Toulouse 21.21

A partir du dimanche 23 juin 2024 Pose des Téléphones : 4h 16 Heure limite du Chema : 9h 50 Molad : samedi 6 juillet à 13h 9 mn et 10 'Halakim Roch 'Hodech Tamouz : samedi 6 et dimanche 7 juillet 2024

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE
CHABBAT CHELA'H

confiance, en quoi les envoyer était-il nécessaire ?

De plus, pourquoi leur dit-il : « Soyez forts et prenez des fruits de la terre » ? D.ieu avait déjà promis que c'était « une terre où coulaient le lait et le miel ». Et même sans la promesse de D.ieu, les Juifs venaient de quitter l'Égypte. Il est évident, à la lecture du Tana'h, qu'il y avait du commerce entre l'Égypte et Israël. Il est tout à fait probable que Moché et la majorité du Peuple juif aient déjà vu les fruits d'Israël en Égypte.

La réponse à ces questions réside dans le principe de la Torah : « ne comptez pas sur les miracles ». Pour découvrir la meilleure stratégie pour conquérir Israël, selon l'ordre naturel, Moché envoya ces hommes. Bien qu'il crût totalement en la promesse Divine, de conduire Son peuple en Israël, il envoya des explorateurs pour trouver des méthodes concrètes, adaptées, pour réaliser cette promesse. Il voulait savoir par quelle direction était-il préférable de rentrer, serait-il nécessaire de prendre d'assaut des villes fortifiées, ainsi que d'autres points de stratégie militaire. Pour encourager le Peuple juif tout entier et le charger de la conquête d'Erets Israël, Moché ordonna aux espions de revenir avec certains fruits d'Israël. Ils communiqueraient ainsi l'importance et la cherté de la terre et motiveraient le peuple à aller à sa conquête, convainquant même ceux qui seraient plus touchés par les fruits que par la sainteté de la terre.

Ainsi, au lieu d'attendre que ces individus évoluent et mûrissent jusqu'à être motivés par la sainteté de la terre, Moché demanda qu'on rapporte d'Israël quelque chose du pays avec lequel ils pourraient établir un point d'ancrage.

Ce concept a des implications encore plus profondes. Avant la conquête juive d'Israël, la terre était appelée « Terre de Canaan » et dominée par l'influence des Cananéens. La Torah elle-même proclame : « Envoyer les explorateurs était nécessaire pour transformer la terre de Canaan en Terre d'Israël,

une terre que « toujours contemplent les yeux de l'Éternel, D.ieu ».

Les Juifs eux-mêmes venaient de quitter l'Égypte (aussi décrite comme une société corrompue et appelée dans la Torah : « la nudité de la terre ») où ils avaient passé des centaines d'années dans l'oppression, l'esclavage et les travaux forcés. Soudain, dans un espace de temps très rapide, on leur disait de se préparer à pénétrer et conquérir la terre de Canaan. On leur demandait de la conquérir de telle manière que non seulement, ils ne devaient pas être affectés par son impureté, mais être capables de la transformer en Terre d'Israël, une terre où la Divinité est directement manifeste, comme cela serait visible dans le Temple.

Confronté à la fois à la nécessité et à la difficulté de cette tâche, Moché chercha un moyen et une méthode pour l'endiguer et c'est pour cela qu'il envoya les explorateurs.

Puisque les Juifs étaient chargés de la conquête et de la transformation d'Erets Israël, et qu'ils devaient l'accomplir par leurs propres efforts, il n'y eut aucun commandement spécifique d'envoyer les espions. D.ieu laissa la décision entre les mains de Moché.

Il avait l'intention de rendre la tâche plus facile. Il choisit les Nessim (les Princes) de chaque tribu. Le Nassi (le prince) était le membre le plus élevé et le plus raffiné de la tribu, le meilleur pour cette démarche. L'entrée en Canaan et leur comportement là-bas, en « étant forts », avaient pour but de paver le chemin et d'accomplir les premières et plus difficiles étapes de la conquête par la nation juive tout entière.

Cette explication concerne la vie de chaque Juif. Même si un Juif, quand il observe le monde autour de lui, prend conscience que son environnement est équivalent à la terre de Canaan, c'est-à-dire spirituellement impur, il doit réaliser qu'il a été chargé par D.ieu de la mission de le transformer en demeure pour Lui.

Cependant, il peut se demander : mais comment est-il possible de réussir ? Il est « le plus petit parmi les nations » et même parmi les Juifs, il n'est pas (du moins pour l'instant) d'une grande stature. Il a été chargé d'une mission difficile : transformer son environnement immédiat en sa ville, et faire de chaque endroit que son influence peut atteindre, une résidence pour D.ieu. Il ne s'agit pas seulement de s'extraire des impuretés de Canaan et d'Égypte mais également de transformer la terre de Canaan en Terre d'Israël, terre « que toujours contemplent les yeux de l'Éternel, D.ieu. » Il ne sait comment faire face à l'énormité de la tâche.

Pour y parvenir plus facilement, la Torah offre le conseil suivant : « Envoie des explorateurs - un prince de chaque tribu ». Un Juif doit trouver le niveau de son âme qui correspond à un prince, (c'est à dire la force de sa foi, la force la plus puissante qu'il possède) et l'utiliser pour transformer son environnement en Erets Israël.

Cette force est présente en chaque Juif. Chacun l'a obtenue en héritage de nos patriarches. Sa présence ne dépend pas de notre volonté ou d'un processus intellectuel. Un Juif possède la foi, qu'il le désire ou non. La foi libre est accordée à chacun. S'il le veut, il peut choisir de ne pas exercer la force de sa foi. Elle n'en reste pas moins constamment présente.

S'il choisit de l'exercer, alors, tout comme un prince domine et contrôle toute la nation, « le prince des forces de l'âme » contrôle et règne sur tous ses autres sens et facultés.

Alors, non seulement n'est-il pas affecté par l'impureté et l'immoralité de son environnement (sa terre de Canaan personnelle) mais, bien au contraire, la conscience qu'il appartient à une nation sainte lui permet de transformer en objet de sainteté tout ce avec quoi il entre en contact. Par le biais de la sainte Torah, il réussit à lier avec le Saint D.ieu tout et tous ceux qu'il croise sur son chemin.

Etude du **RAMBAM**

• DIMANCHE 23 JUIN – 17 SIVAN

Mitsva négative n° 340: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec la sœur de notre père.

Mitsva négative n° 341: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec la sœur de notre mère.

Mitsva négative n° 342: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec la femme du frère du père.

Mitsva négative n° 343: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec la femme de notre fils.

Mitsva négative n° 344: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec la femme de son frère.

Mitsva négative n° 345: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec la sœur de notre femme.

• LUNDI 24 JUIN – 18 SIVAN

Mitsva négative n° 348: Il est défendu à un homme de s'accoupler avec une bête, mâle ou femelle.

Mitsva négative n° 349: C'est l'interdiction qui a été faite aux femmes de s'accoupler avec une bête.

Mitsva négative n° 350: C'est l'interdiction qui a été faite à un homme d'avoir des rapports intimes avec une personne du même sexe.

Mitsva négative n° 351: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec notre père.

• MARDI 25 JUIN – 19 SIVAN

Mitsva négative n° 352: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec le frère de notre père.

Mitsva négative n° 347: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec la femme de notre prochain.

Mitsva négative n° 346: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec une femme Nidda (impure) durant la période de son impureté, à savoir pendant sept jours pleins. Cette interdiction est valable tant que cette femme ne s'est pas trempée au Mikvé.

MERCREDI 26 JUIN – 20 SIVAN

Mitsva négative n° 52: C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous marier avec des hérétiques.

Mitsva négative n° 53: C'est l'interdiction qui a été faite aux femmes d'épouser un homme ammonite ou moabite, même après qu'il s'est converti.

Mitsva négative n° 55: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'écarter les Egyptiens (du peuple d'Israël) et de nous abstenir de nous marier avec eux après leur conversion.

Mitsva négative n° 54: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'écarter (du peuple d'Israël) les descendants d'Esau, après leur conversion.

Mitsva négative n° 354: C'est l'interdiction faite à un Mamzer (enfant illégitime) d'avoir des rapports intimes avec une juive.

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif

UN SOIR, LE RABBI DISPARUT...

Un soir, la Rabbanit 'Haya Mouchka téléphona au secrétariat de la synagogue du 770 Eastern Parkway pour parler avec le Rabbi. Souvent, le Rabbi travaillait encore tard le soir mais cette fois, le secrétaire répondit que le Rabbi était déjà parti quelques instants auparavant. Le Rabbi n'habitait vraiment pas très loin et il aurait déjà dû arriver chez lui. Chacun s'inquiéta, on téléphona à droite et à gauche mais il semblait que le Rabbi avait disparu. Nul ne savait où se trouvait sa voiture et son chauffeur, Rav Yehouda Krinsky.

La rumeur circula bien vite et des 'Hassidim inquiets commencèrent à converger vers la maison du Rabbi sur President Street, ne sachant à quoi s'attendre. Soudain la voiture arriva, le Rabbi en sortit et sourit aux 'Hassidim ; il monta les quelques marches, rentra chez lui et referma la porte. Donc le Rabbi avait disparu et nul ne savait ce qui s'était passé. Pendant quelques heures, seules trois personnes au monde savaient où il avait été et j'étais une de ces trois personnes...

Il y a quelques années, Rav Yehouda Krinsky (qui est mon oncle) respectait la semaine de deuil après le décès de son épouse et je lui avais rendu une visite de condoléances comme le veut la coutume. Un homme était venu ce jour-là et mon oncle m'avait présenté à lui en précisant que j'étais « le dentiste du Rabbi ». Cette description m'avait surpris. Il est vrai que c'était à la suite de l'encouragement du Rabbi que j'avais suivi des études de dentiste puisque j'avais accepté un poste à l'école dentaire de l'université de Columbia sur son conseil. Cependant, je ne m'étais jamais permis de mentionner que j'étais aussi le dentiste personnel du Rabbi mais puisque mon oncle avait dévoilé le secret, je me sens libre maintenant de raconter cela.

C'était au début des années 80 : Rav Krinsky m'avait téléphoné pour m'informer que le Rabbi avait besoin d'une certaine procédure dentaire. Ceci est déjà assez inhabituel car, d'ordinaire, c'est le praticien qui détermine le soin qui doit

être exécuté. Rav Krinsky demanda si je pouvais m'en charger le jour-même dans mon officine de Boro Park – sans que personne ne m'assiste ou soit même présent. Je réfléchis en vitesse comment m'organiser et j'acceptais.

Il y avait d'autres considérations à prendre en compte : le Rabbi avait souffert d'une crise cardiaque en 1977 et devait donc éviter certains médicaments normalement utilisés en dentisterie : je devais trouver un moyen de m'en passer.

J'avais justement passé des années à tenter d'éduquer les médecins à propos de ces médicaments contenant une part infime d'une certaine substance qui ne devait normalement poser aucun problème. Donc, décontenancé par cette demande inhabituelle, je téléphonai en urgence à Chicago, au Docteur Ira Weiss, le cardiologue personnel du Rabbi, qui corrigea ma perception du problème : cette substance peut effectivement avoir des répercussions fâcheuses dans le cas de certaines variations cardiaques et je devais donc m'abstenir de l'utiliser.

Ensuite, le Rabbi insistait pour que je l'opère sans anesthésie. Au cours de mes 45 années de pratique, d'autres patients m'avaient présenté la même requête mais j'avais toujours refusé, même quand ils affirmaient pouvoir supporter la douleur : « Vous pouvez peut-être la supporter, rétorquai-je invariablement, mais pas moi ! ».

Rav Krinsky répéta que le Rabbi refusait toute anesthésie ; je me suis imaginé que j'arriverai à le faire changer d'avis au moment de l'intervention...

La troisième considération, encore plus difficile pour moi, était financière : le Rabbi avait l'intention de me payer. D'ordinaire, cette intervention était facturée 20 dollars. Je réfléchis et décidai de ne demander que 10 dollars pour les différents produits nécessaires et ainsi de ne toucher aucun bénéfice.

Quand le Rabbi arriva - après que j'ai fermé les portes et renvoyé le personnel - tout se passa

sans problème. Effectivement, le Rabbi avait besoin du soin qu'il avait mentionné et j'ai remarqué que, dans son cas, cela pourrait être effectué sans anesthésie. Ce fut l'unique fois où je constatai cette possibilité mais le Rabbi l'avait su bien avant moi.

Quand j'eus terminé, le Rabbi se leva du fauteuil et me suivit dans mon secrétariat. Il me demanda lentement, en anglais, comment j'avais estimé la difficulté de la procédure et combien il me devait. - C'était plus facile que ce à quoi je m'attendais, répondis-je, et cela coûte dix dollars.

Le Rabbi continua à parler d'autres sujets - ma famille, mon travail - tout en fouillant dans sa poche et il me tendit quelques billets, de cinq, de dix : en tout 20 dollars.

Je ne voulais pas prendre le tout et tentai de trouver un trou dans la conversation pour le mentionner mais le Rabbi avait déjà abordé un autre sujet. Comme je ne voulais pas qu'il reste debout ainsi trop longtemps en me tendant les billets, je fus donc obligé de les prendre.

- Mais, Rabbi, finis-je par glisser dans la conversation, c'est bien plus que ce que je vous ai dit !

- Cela, c'était votre évaluation, expliqua-t-il. Mais ceci, c'est mon évaluation !

Puis mon oncle Rav Krinsky entra et raccompagna le Rabbi chez lui.

Cette expérience était plutôt surréaliste pour moi ; je n'avais pas été nerveux mais j'avais du mal à réaliser que cela s'était passé.

Alors où le Rabbi avait-il disparu ? Pourquoi ce mystère ?

Le fait est que le Rabbi et la Rabbanit tentaient toujours de ne pas s'inquiéter mutuellement de leur état de santé. Donc le Rabbi n'avait pas voulu la prévenir et n'avait informé personne, pas même son épouse... qu'il allait chez le dentiste !

Dr Dovid Krinsky - JEM

Traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES

DE MACHIA'H

L'ATTENTE CONFIANTE

Dans son Michné Torah, Maïmonide (Hil'hot Melah'him, chap. 12) expose les lois relatives à Machia'h. Il y indique notamment : « En cette époque, il n'y aura plus de famine ni de guerre ». Cette phrase correspond à l'injonction (Psaumes 34 : 15) « Ecarte-toi du mal » qui nous enjoint d'éliminer tous les éléments négatifs.

Mais, pour que le processus soit complet, il faut également y joindre l'aspect positif. C'est pourquoi le texte de Maïmonide continue en soulignant qu'en ce nouveau temps, le souci de chacun « ne sera que de connaître D'ieu ». Ceci correspond à l'injonction (Psaumes 34 : 15) « Fais le bien », c'est-à-dire accroître la lumière de la Torah par l'intensification de son étude.

(d'après Likoutei Si'hot, vol. XXV, p. 462) H.N.

Etude du RAMBAM

Mitsva négative n° 360: C'est l'interdiction qui a été faite à un homme dont les organes génitaux ont été endommagés, au point qu'il soit incapable de procréer, d'épouser une femme israélite.

Mitsva négative n° 361: C'est l'interdiction qui nous a été faite de castrer un mâle de n'importe quelle espèce vivante, animal ou homme.

• JEUDI 27 JUIN – 21 SIVAN

Mitsva négative n° 161: C'est l'interdiction faite au Grand-Prêtre d'épouser une femme veuve.

Mitsva négative n° 162: C'est l'interdiction faite au Grand-Prêtre d'avoir des rapports avec une veuve même sans l'épouser.

Mitsva positive n° 38: Il s'agit du commandement incombant au Grand Prêtre d'épouser une femme vierge.

Mitsva négative n° 160: C'est l'interdiction pour un prêtre d'épouser une femme divorcée..

Mitsva négative n° 158: C'est l'interdiction faite à un prêtre d'épouser une « Zona ».

Mitsva négative n° 159: C'est l'interdiction pour un prêtre d'épouser une femme

« déshonorée » ('Halala).

• VENDREDI 28 JUIN – 22 SIVAN

Mitsva négative n° 353: C'est l'interdiction qui nous a été faite de chercher à avoir des contacts avec les femmes pour lesquelles il nous est défendu d'avoir des rapports intimes.

Mitsva positive n° 149: Il s'agit du commandement de rechercher les signes de pureté des animaux domestiques et du gibier

• SAMEDI 29 JUIN – 23 SIVAN

Mitsva positive n° 150: Il s'agit du commandement de rechercher les indices de pureté chez les oiseaux. **Mitsva positive n° 151:** Il s'agit du commandement de rechercher les indices de pureté chez les sauterelles.

Mitsva positive n° 152: Il s'agit du commandement nous enjoignant de rechercher les indices de pureté des poissons.

Mitsva négative n° 172: C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer une bête impure, domestique ou sauvage.

Mitsva négative n° 174: C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger un oiseau impur.

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QUESTIONS À PROPOS D'UN SÉJOUR À L'HÔTEL LE CHABBAT

1) Si la porte principale ne fonctionne que par contact électrique ?

Premièrement, on se renseignera s'il existe une autre porte « normale ». On peut aussi attendre devant la porte jusqu'à ce que quelqu'un entre ou sorte. Si possible, on entrera ou on sortira immédiatement avec cette personne car il est possible que la présence d'une deuxième personne réactive le système électrique. On n'a pas le droit de demander à un non-Juif d'entrer ou de sortir juste pour nous faciliter le passage.

On peut aussi s'entendre au préalable avec la direction de l'hôtel pour que le système soit désactivé à certains moments.

2) La porte de la chambre d'hôtel fonctionne avec une carte électronique...

Une option serait d'empêcher la porte de se fermer complètement, en fourrant un morceau de papier dans la cavité prévue pour réceptionner la carte.

Une autre solution serait d'attacher un câble (ou une ficelle) à la poignée intérieure et de le laisser traîner en bas, à l'extérieur de la porte fermée : il suffirait alors de tirer la ficelle qui actionnerait la poignée manuelle à l'intérieur. (Ceci est à éviter si du personnel de ménage risque d'entrer dans la pièce. Il convient alors de suspendre un panneau : Ne pas déranger).

Si ceci n'est pas possible, on peut demander de façon détournée à un membre du personnel (mais pas au patron de l'hôtel) d'ouvrir la porte en expliquant par exemple : Je voudrais entrer dans ma chambre mais, à cause des lois de Chabbat, je ne peux pas activer le mécanisme électronique. Si l'employé propose : Voulez-vous que je l'ouvre pour vous ?, on répondra : Ceci serait vraiment très apprécié...

3) La lumière du réfrigérateur s'allume quand on en ouvre la porte...

Avant Chabbat, on aura soin de poser un papier collant sur l'interrupteur ou on enlèvera l'ampoule (ne pas oublier de la remettre après Chabbat). Sinon, on peut demander à un non-Juif d'ouvrir ou fermer le réfrigérateur : ceci est permis car on ne lui demande pas explicitement d'allumer ou d'éteindre la lumière. (A suivre)

F.L. (d'après Dayan Levi Yitzchok Raskin - Londres - Compass N° 35)

**NOUVEAU
À MARSEILLE !!!**

LEADER CASH

ACCÈS DIRECT PAR LA L2
13 bd des Tilleuls - 13013 MARSEILLE
04 91 72 09 55

HORAIRES:

DIMANCHE AU JEUDI
8H00 - 20H00

VENDREDI & VEILLE DE FÊTES:
8H00 - 1H AVANT SHABBAT / FÊTES

P
PARKING GRATUIT
1 HEURE*

Du choix, des prix bas!

**SERVICE LIVRAISON
À DOMICILE GRATUIT***

*VOIR CONDITION EN MAGASIN

Orpi

**Orpi Optimum
Rudy HAROSCH**

9 rue de Barbette - Paris 3^e

3 Agences à votre service

Marais - Buttes Chaumont - Jourdain/Belleville

**Simplifiez-vous la vie,
la gestion complète de vos biens
avec assurance loyers impayés**

Estimation offerte
sous 48h

Tél : 01.42.00.02.02

optimum@orpi.com

3 mois d'honoraires de gestion offerts avec le code : SIDRA

SibelEnergie

Panneaux photovoltaïques
Pompe à chaleur

Rejoignez-nous !

Nous recrutons des conseillers et des téléconseillers énergétiques.
N'hésitez pas à nous contacter par WhatsApp au : **06 58 50 64 62**
Bureaux à Charenton-Le-Pont



**LA CENTRALE DU
DEBOUCHAGE**

MICHAEL BARANES
lacentraledudebouchage@gmail.com

**LE SPÉCIALISTE
DU DÉBOUCHAGE**

- Intervention rapide -
+ de 10 ans d'expérience

07.60.14.26.26

BOVINI

'Halak Beth Yossef - Che'hita Loubavitch

BŒUF - VEAU

Viande de qualité **AGNEAU**

**VOLAILLE - DINDE
GLACES**

— NOUVEAU !! livraison en IDF —

57 rue d'Hautpoul - 75019 Paris
www.bovini19.com

07 52 05 03 23



CENTRES AÉRÉS GAN ISRAEL D'ÉTÉ
du 8 au 26 juillet 2024

PARIS 7^e & 15^e	06 22 03 33 07	BRY SUR MARNE	06 22 63 65 98
PARIS 11^e	06 23 91 52 02	CLICHY/LEVALLOIS*	06 49 54 35 66
PARIS 12^e *	06 61 10 62 10	EPINAY	06 11 42 15 33
PARIS 13^e	06 20 87 35 05	FONTENAY SOUS BOIS	06 23 06 53 69
PARIS 19^e	07 45 04 32 28	LA VARENNE	06 28 53 53 17
PARIS 19^e Nord	06 12 22 88 26	LES LILAS	06 61 50 35 47
PARIS 20^e	06 23 20 53 39	MONTROUGE	06 15 70 40 48
ANTONY	06 46 39 87 85	NEUILLY/SEINE	06 69 72 15 53
AUBERVILLIERS*	06 03 36 31 51	SARCELLES	06 98 76 07 00
BONDY/PAVILLONS SOUS BOIS	07 67 08 97 29	VILLIERS SUR MARNE	06 31 19 94 92
BONNEUIL	06 69 04 81 20	YERRES	06 87 51 66 27
BOULOGNE	06 20 44 07 63		

* Centre ouvert en août

**SNTS SOLUTION
NUMÉRIQUE
SECURITE**

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE



**Nous recrutons
des commerciaux**

Carrosserie Peinture

Mécanique-Pare-brise

FRANCHISE OFFERTE
(voir conditions au garage)

VÉHICULES DE REMPLACEMENT

**Spécialiste de vos retours de leasing
Agréé réparateur véhicules
hybride et électrique**
(norme NF C18-550)

**BORNE DE RECHARGE
RAPIDE SUR PLACE** ☎ **07.62.00.60.99**
☎ **01.57.42.57.42**



demandez shmouel
directauto@orange.fr

43 Chemin des vignes-93000 Bobigny
www.direct-auto.fr



**Maintien & Aide
à domicile**

• Personnes âgées • Familles, garde d'enfants
• Situation d'handicap • Toilette, Ménage, Repassage ...
Prise en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances

AGE INTER SERVICES

3, rue des Boulets - 75011 Paris
Paris et Val de Marne **01 43 28 80 00**